

## Activite complementaire a cote de son entreprise!!

Par **mastercartman**, le 11/10/2007 à 13:33

Bonjour,

La fnac veut que je leur transmette mon cv et lettre de motivation pour me prendre pour 1 mois en CDD.

J'ai une entreprise informatique qui concurrence la fnac (je fais de l'assistance, conseil, formation pour particuliers) je me dis je dis ou pas que j'ai une entreprise dans mon cv et a l'entretien s'il y a ?

Si contrat de travail il y a je ne sais pas comment ca se passe (s'ils vont a l'ursaff ou pas mais là bas ils peuvent leur dire le monsieur est déjà enregistré chez nous...)

Mon entreprise me laisse du temps pour bosser a coté et je veux faire qq sous.  
j'avais déjà posé la question auparavant sur le forum mais j'avoue que je stresse de me planter!!

Merci d'avance de votre avis

Par **Camille**, le 12/10/2007 à 09:45

Bonjour,

Vous voulez quoi en venant sur ce forum ? Des tuyaux pour camoufler votre situation vis-à-vis d'un employeur ?

[quote="mastercartman":3lo4ltd]

Mon entreprise me laisse du temps pour bosser a coté [u:3lo4ltd][b:3lo4ltd]et je veux faire qq sous.[/b:3lo4ltd][/u:3lo4ltd]

j'avais déjà posé la question auparavant sur le forum mais j'avoue que je stresse de me planter!!

[/quote:3lo4ltd]

Je comprends bien mais honnêtement ou malhonnêtement ? Parce que la réponse peut être différente...

[quote="mastercartman":3lo4ltd]

La fnac [u:3lo4ltd][b:3lo4ltd]veut que[/b:3lo4ltd][/u:3lo4ltd] je leur transmette mon cv et lettre de motivation pour me prendre pour 1 mois en CDD.

[/quote:3lo4ltd]

"veut que"... c'est elle qui vous a contacté spontanément ou c'est vous qui leur avez envoyé

une demande ? Dans ce cas, normal qu'ils vous demandent un CV.

Le droit du travail n'interdit pas d'avoir plusieurs activités. Il appartient à chaque employeur de dire, en toute connaissance de cause, s'il est d'accord ou pas (et ne pas dépasser les "horaires syndicaux" ...).

Moi, à titre perso, je n'hésiterais pas à dire la vérité, rien la vérité, toute la vérité, même en la valorisant au contraire et en tournant la difficulté en montrant plutôt le caractère complémentaire que le côté concurrentiel.

Et en montrant que, même bien gérée, a fortiori si vous avez du mal à faire les fins de mois... votre petite entreprise ne peut pas être franchement considérée comme un "réel concurrent" de la Fnac.

Quoi vous dire ? Après, c'est à vous de jouer. Trois solutions, soit votre interlocuteur s'en fout et vous embauche pour le mois en CDD, soit il vous flanque dehors, soit il est intéressé et vous propose quelque chose de plus consistant qu'un CDD d'un mois...

Par **nicomando**, le **12/10/2007** à **10:26**

Bonjour,

Je ne pense pas effectivement que vous soyez en concurrence directe avec la Fnac vu le domaine d'intervention étendue de cette dernière.

Vous pouvez être embauché à la Fnac mais tout dépend des clauses du contrat. S'il y a une clause de non concurrence vous ne pourrez pas accepter le contrat.

Si cette clause n'apparaît pas alors cela ne pose aucun problème.

Je pense qu'il vaut mieux rester honnête avec la Fnac car si vous signez alors que vous ne pouvez pas le contrat sera annulé.

Par **mastercartman**, le **12/10/2007** à **14:04**

En fait je ne savais pas comment faire...

Je souhaite rester dans la légalité mais bon ça me met les nerfs pour un simple CDD qu'il y ait autant de contraintes c'est fou!!

J'avais envoyé mon CV à la drh et quand j'ai dit que j'avais une entreprise d'informatique, ils m'ont répondu que cela était incompatible et qu'ils ne pouvaient donner suite donc je viens d'avoir une idée aujourd'hui, c'est de mettre en sommeil mon entreprise un certain temps afin de pouvoir faire qq contrats!!

Bien entendu dans mon esprit je ne concurrence pas la Fnac mais ils font depuis peu de l'informatique à domicile donc ils se disent il va nous prendre des clients.